



# INFORMATIONS COMMUNALES

15 Septembre 2017



## ÉOLIENNES

## ENQUÊTE PUBLIQUE

L'implantation d'un parc éolien implique une instruction comprenant la présentation du projet en enquête publique. Cette enquête vise à recueillir les observations, propositions et contre-propositions de toute personne intéressée par le projet.

Le dossier d'enquête est à la disposition du public du 21 Septembre au 23 Octobre 2017, aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le registre d'enquête est mis à disposition à cet effet, à la mairie, pendant toute la durée de l'enquête. Le public peut également écrire au commissaire enquêteur par courrier qui sera alors annexé au registre. Le commissaire enquêteur tiendra permanences :

- Le jeudi 21 Septembre 2017, de 15 h à 18 h ;
- Le samedi 7 Octobre 2017, de 9h à 12h ;
- Le lundi 23 Octobre 2017, de 15h à 18h.

*La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement concernant cette enquête :*

Téléphone : 03.22.42.02.17

[mairie.oresmaux@orange.fr](mailto:mairie.oresmaux@orange.fr)

➤ Site de la commune : [www.oresmaux.fr](http://www.oresmaux.fr)

➤ Site internet de la préfecture :

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>.

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE MAIRIE

Les mardis, jeudis et vendredis de 13h à 17h

Les samedis de 9h00 à 12h30

Permanence de Madame Michèle PERONNE, Maire  
les lundis de 18h30 à 20h00



C'est la rentrée !

## UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE !

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre école compte 98 élèves répartis comme suit :

☞ Mme BECCART Sabrina, Directrice : CE2 - CM1 & CM2 = 24 élèves

☞ Mme CAUVIN Marie : CP - CE1 & CE2 = 24 élèves

☞ Mme HWIALKOSKI Amandine : MS & GS = 24 élèves

Aidée par Pauline – ATSEM

☞ Mme DEMBSKI-POUSSIN Ludivine : PS & MS = 26 élèves

Aidée par Odette - ATSEM

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle directrice et une bonne année scolaire à toute l'équipe enseignante ainsi qu'aux agents du périscolaire.

Pour le périscolaire et la cantine, vos enfants sont encadrés par :

☞ Directrice : Madame DUVAUCHELLE Anne-Laure

☞ Matin et soir : Thérèse et Caroline

☞ Cantine : Thérèse, Dominique, Caroline et Pauline

☞ Soir : Thérèse et Caroline



# ZUMBA

Mme Camille CLESSE ne pourra pas assurer les cours de ZUMBA pour l'année 2017/2018.

Le club de Gym Josette prend la relève !

Tous les mercredis de 15h à 16h, un cours sera assuré pour les enfants de 5 ans à 11 ans, à compter du mercredi 20 Septembre, *pour qu'ils s'épanouissent en bougeant...*

*Les inscriptions se feront le jour même à la salle polyvalente à partir de 14h.*

*(Cotisation annuelle : 60 €)*

## AIDONS L'ASSOCIATION A.D.A.P.E.I 80

La prochaine « **OPÉRATION BRIOCHES** » aura lieu le :

Samedi 07 octobre 2017 à partir de 10h30



Comme chaque année, merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui frapperont à vos portes pour collecter de l'argent en échange d'une brioche.

Le bénéfice de la collecte est reversé à l'association A.D.A.P.E.I 80 pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées mentales.

## RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le fontainier procédera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune **les Lundi 16, Mardi 17 et Mercredi 18 Octobre 2017.**

Nous demandons à chaque abonné de bien vouloir nettoyer leur regard afin que le compteur soit accessible pour effectuer le relevé, et **pouvoir établir une facturation réelle de vos consommations d'eau potable.**

En cas d'absence, vous pouvez transmettre, **avant le 30 Octobre**, par e-mail [siaeporesmaux@orange.fr](mailto:siaeporesmaux@orange.fr) votre relevé de compteur ou déposer le formulaire téléchargeable sur notre site internet [www.oresmaux.fr](http://www.oresmaux.fr)

**À DEFAUT, LA FACTURE SERA ETABLIE SUR UNE ESTIMATION.**

Toute modification (d'adresse, de libellé de l'abonné, de locataire, de propriétaire, d'état civil etc...) doit être signalée au fontainier ou par mail pour pouvoir être prise en compte lors de la prochaine facture.

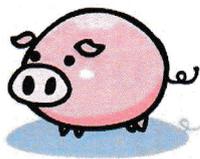


## LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Le balayage mécanisé des caniveaux interviendra dans toutes les rues de la commune le **26 octobre 2017**. Nous invitons chaque habitant à libérer les trottoirs le jour de passage pour optimiser l'entretien de notre village, dès la veille au soir.

Grâce aux efforts de chacun, ce service contribue à améliorer le cadre de vie de votre commune.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !



## FOIRE AU BOUDIN



L'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'ORESMAUX organise son traditionnel repas dansant

- [Le Samedi 28 Octobre 2017 à la Salle Polyvalente.](#)

Inscription auprès de : Monsieur Philippe DELACOUR ☎ 03.22.42.76.33

- [Lundi 30 Octobre 2017](#)

Comme chaque année, la commune offrira aux enfants de l'école, des tickets de manège à partir de 15h30.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La population est invitée à se joindre aux enseignants et aux enfants de l'école qui interpréteront « La Marseillaise », aux élus, aux anciens combattants, aux gendarmes et aux pompiers lors de la cérémonie. La commémoration se déroulera :

☞ 10h30 : rassemblement devant le café de la place, défilé au Monument aux Morts, dépôt de gerbe, suivi d'un vin d'honneur offert par la commune sous le préau de l'école, et d'une remise de récompenses aux collégiens présents, ayant obtenus leur brevet avec mention en 2017.

## BOURSE AUX JOUETS ET AUX VÊTEMENTS



La commune organise une bourse aux jouets et aux vêtements le :

Dimanche 19 Novembre 2017 de 10h00 à 17h00

à la salle polyvalente.

2 Euros la table (les portants sont interdits !)

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur cette manifestation, vous pouvez contacter Madame Christine MATHON au 03.22.42.03.65 ou 06.77.17.18.73



## RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

CETTE OBLIGATION LEGALE EST A EFFECTUER DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT VOTRE 16<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE.

Nous vous remettons alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues de ce recensement faciliteront également votre inscription sur les listes électorales à 18 ans.





## L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX CONTINUE RUE DU GRAND HIGNU

La commune a signé une nouvelle convention avec la FDE80 pour l'enfouissement des lignes et la pose de nouveaux candélabres dans la Rue du Grand Hignu.

Les travaux sont programmés pour le quatrième trimestre 2017.

Coût TTC: 172 310 €

Participation FDE80 : 86 603.13 €

Soit un reste à charge pour la commune de 85 706.87 €

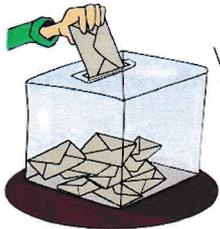
La mise en valeur du cadre de vie étant une préoccupation majeure, nous comptons sur votre patience et compréhension lors de ces travaux de modernisation et d'embellissement.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR 2018



Dès maintenant et avant le 30 Décembre 2017, inscrivez-vous sur les listes électorales de la commune.

Pour accomplir cette formalité, il suffit de vous présenter en mairie aux heures d'accueil du public muni d'un justificatif d'identité et de domicile.



Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande sur notre site internet rubrique « Vos démarches » → « élections »

L'inscription d'office des personnes de 18 ans ne concerne que les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> mars 1999 et le 28 février 2000.



Pour plus de certitudes, vous pouvez demander confirmation de votre inscription auprès de la mairie.



## RAPPEL : NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 14 mars vous pouvez effectuer vos démarches pour la carte nationale d'identité (CNI) dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil (DR) d'empreintes digitales.

Vous pourrez faire vos demandes auprès des 16 Mairies suivantes :

Ailly sur Noye, Amiens, Poix de Picardie, Abbeville, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Roye, Rue et Saint Valéry sur Somme.

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez faire une pré-demande de carte d'identité en ligne en vous connectant sur le site internet : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vosdemosches/Realiser-une-pre-demande-de-cartenationale-d-identite-CNI>

Votre carte d'identité sera ensuite à retirer dans la mairie dans laquelle vous avez déposé votre demande.

## PENSEZ À ÉLAGUER VOS HAIES



Pour la sécurité de tous, veillez à ce que vos haies ne débordent pas sur les trottoirs et les routes, gênant les piétons et la visibilité des automobilistes.

Merci par avance de votre compréhension.

